

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

DUO SERVICES

36 Rue Brunel
75017 - PARIS

LP CONSEIL
7 Rue de l'Angoumois
35000 - RENNES

SOMMAIRE

Attestation de l'expert-comptable	3
Etats financiers	5
Bilan	6
Compte de résultat	9
Annexe	12
Etats financiers détaillés	22
Bilan détaillé	23
Compte de résultat détaillé	29
Soldes intermédiaires de gestion	34

Attestation de l'expert-comptable

Rapport de présentation des comptes annuels

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société DUO SERVICES pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Nos diligences ont été réalisées conformément aux normes professionnelles de présentation des comptes définies par l'Ordre des experts-comptables, applicables à la mission de présentation des comptes. Nos travaux ne constituent ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels de l'exercice présentent les caractéristiques suivantes :

Indicateur	Montant
Total du bilan	45 611 806,97
Chiffre d'affaires	2 563 093,00
Résultat	2 723 434,61

RENNES, le 28/05/2026

Signé par Loïc Plessis
Le 28 mai 2026

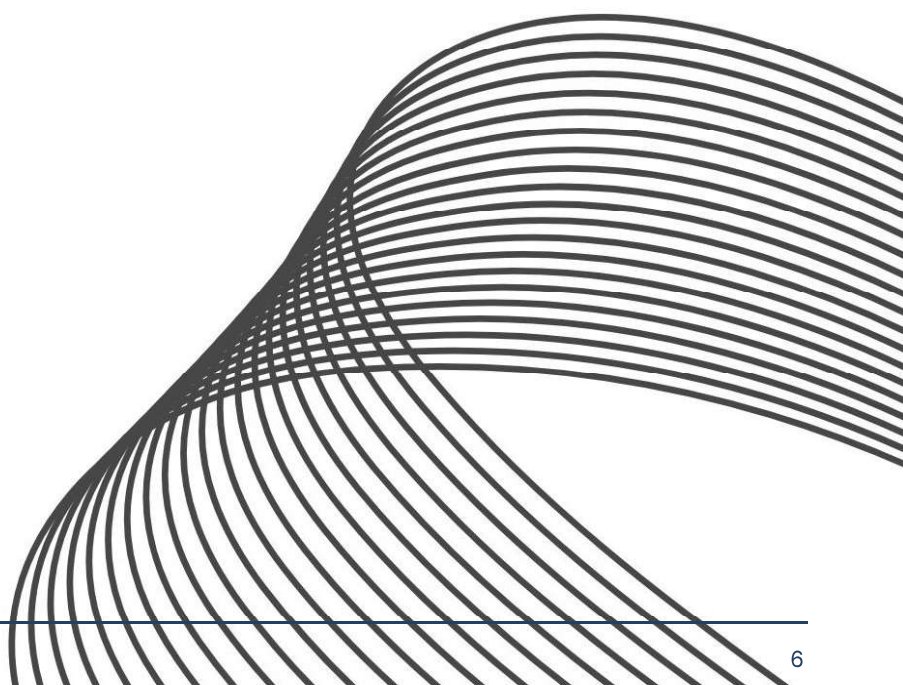


doc_2e0e
tx_APyrQ0V8w0gL

Loïc Plessis
Expert-comptable

Etats financiers

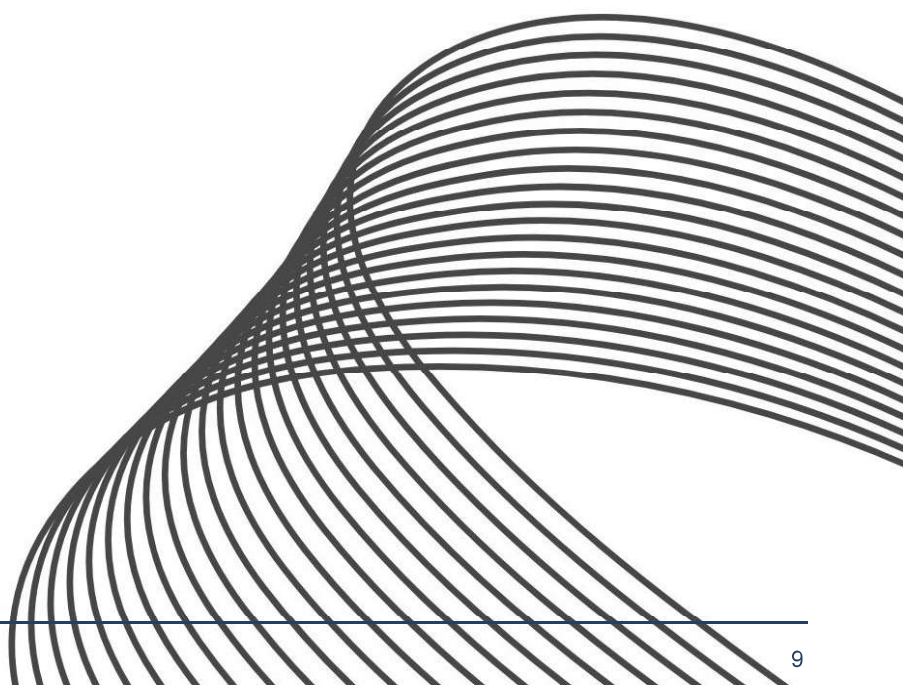
Bilan



BILAN-ACTIF	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
Capital souscrit non appelé		
Frais d'établissement		
Frais de recherche et développement		
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires		
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		171 878
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		
Immobilisations incorporelles		171 878
Terrains		
Constructions	6 586	8 132
Installations tech., mat. et out. industriels		
Autres immobilisations corporelles	12 242	24 494
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		
Immobilisations corporelles	18 828	32 626
Participations	31 233 212	31 233 212
Créances rattachées à des participations		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières	38 031	186 916
Immobilisations financières	31 271 242	31 420 128
Actif immobilisé	31 290 070	31 624 632
Matières premières, autres approvisionnement		
En-cours de production		
Produits intermédiaires et finis		
Marchandises		
Stocks et en-cours		
Avances et acomptes versés sur commande	33 146	26 373
Créances clients et comptes rattachés	1 046 766	1 324 546
Autres créances	3 105 132	4 141 896
Charges constatées d'avance	26 928	49 282
Capital souscrit et appelé, non versé		
Créances	4 211 971	5 542 097
Actions propres	220 667	96 027
Valeurs mobilières de placement	9 345 232	7 929 281
Instruments financiers à terme et jetons détenus		
Disponibilités	543 867	288 060
Divers	10 109 766	8 313 368
Actif circulant	14 321 737	13 855 465
Frais d'émission des emprunts		
Primes de remboursement des obligations		
Ecarts de conversion - Actif		
Total Actif	45 611 807	45 480 096

BILAN-PASSIF	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
Capital social ou individuel	23 210 000	23 210 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserve légale	997 518	657 518
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 074 340	3 035 800
Report à nouveau	6 354 403	4 375 298
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 723 435	3 398 306
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	2 851	8 462
Capitaux propres	36 362 546	34 685 383
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	480 129	27 776
Provisions pour risques et charges	480 129	27 776
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	2 400 000	3 650 000
Emprunts et dettes financières diverses	1 333	2 790
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 200
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 337	161 148
Dettes fiscales et sociales	388 395	385 379
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 912 067	6 566 419
Produits constatés d'avance		
Dettes	8 769 132	10 766 936
Ecarts de conversion - Passif		
Total Passif	45 611 807	45 480 096

Compte de résultat



Compte de résultat	du 01/01/2025 au 31/12/2025	du 01/01/2024 au 31/12/2024
Vente de marchandises		
Production vendue	2 563 093	2 372 598
Chiffre d'affaires net	2 563 093	2 372 598
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et amortissements	2 308	348 287
Produits des cessions d'immo incorporelles et corporelles		
Autres produits	25	20 618
Total des produits d'exploitation	2 565 426	2 741 502
Achat de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de mat. prem. et autres approv.		
Variation de stock (mat prem. et autres approv.)		
Autres achats et charges externes	-832 742	-798 110
Impôts, taxes et versements assimilés	-52 121	-52 536
Salaires et traitements	-772 440	-661 598
Charges sociales	-254 874	-325 569
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-15 098	-16 439
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux amortissements et provisions	-15 098	-16 439
Dotations aux provisions	-454 661	-5 817
Valeurs comptables immo incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	-5 042	-1 566
Total des charges d'exploitation	-2 386 977	-1 861 634
Résultat d'exploitation	178 448	879 868
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transférée		
Opérations en commun		
Produits de participations	2 357 617	3 120 831
Prod. valeurs mob. et créances de l'actif immob.	246 372	266 582
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations		532 557
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP		
Produits financiers	2 603 989	3 919 970
Dotations financières aux amort. et dép.		
Intérêts et charges assimilées	-267 887	-359 700
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Charges financières	-267 887	-359 700
Résultat financier	2 336 102	3 560 270

Compte de résultat	du 01/01/2025 au 31/12/2025	du 01/01/2024 au 31/12/2024
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 514 550	4 440 138
Produits exceptionnels	5 612	3 105
Charges exceptionnelles	-185 528	-563 742
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-179 916	-560 637
Participation des salariés		
Impôts sur les sociétés	388 801	-481 195
BENEFICE OU PERTE	2 723 435	3 398 306

Annexe

I - Préambule

Préambule

Présentation de la société

La société DUO SERVICES créée le 16/12/2010, domiciliée au 36 Rue Brunel 75017 PARIS exerce les activités des sociétés holding.

Présentation de l'exercice

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, constituent l'annexe et font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice.

Evénements postérieurs à la clôture

Il n'a pas été relevé d'évènement significatifs postérieurs à la clôture.

Faits caractéristiques

DUO SERVICES a mis en place en 2023 un plan d'attribution d'actions gratuites dont la période d'acquisition s'étale du 6 juin 2023 au 30 juin 2026 avec en outre une période de rattrapage jusqu'au 30 juin 2027.

DUO SERVICES a en outre mis en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions en juin 2025 dont la période d'acquisition s'étale du 3 juin 2025 au 30 juin 2027 et qui est destiné à faire bénéficier d'actions gratuites les nouveaux managers entrés dans le groupe formé par DUO SERVICES et ses filiales.

Les deux plans prévoient des conditions d'attributions basées sur la présence des bénéficiaires et la performance collective du groupe pour chacune des années concernées par les plans, cette performance collective étant mesurée par l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) consolidé.

Au titre de l'exercice, le seuil de performance collective ayant été atteint, les dispositions des plans 2023 et 2025 trouvent à s'appliquer pour les salariés ayant respecté la conditions de présence.

Les bénéficiaires des plans pouvant être des salariés de DUO SERVICES ou de ses filiales, il a été mis en place une convention de refacturation du coût de remise d'actions gratuites aux sociétés dont les bénéficiaires sont salariés.

Les règles comptables prévoient que le coût pour la société attributrice de la remise d'actions gratuites devant avoir lieu le 30 juin 2026 au titre de l'exercice 2025 doit donner lieu à une provision pour charges calculée à la date de clôture de l'exercice. Cette provision est basée sur le pourcentage d'avancement du service rendu depuis la date d'attribution des actions jusqu'à la date de clôture de l'exercice 2025.

Pour le plan 2023, ce pourcentage de service rendu s'élève à 84 % de la durée de 3 ans prévue initialement. Pour le plan 2025, ce pourcentage de service rendu s'élève à 56 % de la durée de 2 ans prévue initialement.

Au 31 décembre 2025, cette provision s'élève à 431 100 euros dont 366 460 euros concerne les salariés bénéficiaires des filiales.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 du 4 novembre 2022, règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2023, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux articles 121-1 à 121-5 du Plan Comptable Général, selon les principes d'établissement des comptes annuels : image fidèle, comparabilité et continuité d'activité, régularité et sincérité, prudence, permanence des méthodes ; et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Informations complémentaires

Intégration fiscale

La société DUO SERVICES a opté depuis le 1er janvier 2014 pour le régime de l'intégration fiscale.

La convention fiscale signée avec les filiales arrivant à terme au 31 décembre 2023, il a été signé une nouvelle convention fiscale applicable à compter du 1er janvier 2024.

Elle concernent les filiales LV TEC, RETOTUB, CTP, CTP 91, AGH et AGH ILE DE FRANCE, ainsi que l'établissement français de la filiale belge ADRIA TEC.

Cette convention prévoit que les filiales constatent dans leurs comptes sociaux, soit l'impôt sur les bénéfices ou l'économie d'impôt sur les bénéfices calculés sur la base de 25 % de leur résultat fiscal avec pour contrepartie une dette ou une créance envers la société DUO SERVICES.

Cette règle a conduit à constater une économie d'impôt sur les bénéfices de 252 047 euros dans les comptes sociaux de DUO SERVICES.

Informations complémentaires sur le bilan

Titres de participation

La valeur d'acquisition ou d'apport est comparée à la valeur réelle par référence à différents critères, dont notamment la quote-part de situation nette de la société, la valeur réelle des actifs et des passifs figurant dans les comptes annuels de la filiale et ses perspectives sur la base d'un plan d'affaires prévisionnel des activités de chaque filiale et l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus.

Une provision est constatée, le cas échéant.

S'agissant des pertes 2025 enregistrées par les filiales, il n'a pas été considéré qu'il s'agissait d'un indice de perte de valeur au regard du caractère exceptionnel de la faiblesse du marché, du redressement et du résultat normatif attendus, conséquence des mesures prises et envisagées.

Il n'a donc pas été constaté de provision.

Créances clients

Les créances clients correspondent exclusivement aux sommes dues par les filiales et parties liées dans le cadre notamment de l'animation du groupe.

Autres créances

Les autres créances comprennent les avances de trésorerie faites aux filiales pour 2 192 000 euros, auxquelles s'ajoutent les créances liées à l'intégration fiscale des filiales pour 946 205 euros.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent les actions propres non encore attribuées dans le cadre du plan AGA pour une valeur globale de 220 667 euros dont 124 640 euros proviennent de rachats de titres effectués au cours de l'exercice 2025.

Ces actions affectées au plan AGA mais non attribuées ne font pas l'objet d'une dépréciation à la clôture de l'exercice conformément à la réglementation comptable.

Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2025, les provisions pour risques et charges comprennent :

- la provision pour indemnité de fin de carrière pour un montant de 25 468 euros. Celle-ci a été déterminée selon les mêmes critères que les années précédentes à l'exception du taux d'actualisation qui a été retenu à 4 %.
- la provision pour charges d'attribution gratuite d'actions de 454 661 euros évoquée dans les faits caractéristiques de l'exercice.

Autres dettes

Les autres dettes comprennent les avances de trésorerie des filiales dans le cadre de conventions de trésorerie pour un montant de 5 660 000 euros.

Elles comprennent aussi les dettes aux filiales liées à la convention d'intégration fiscale pour un montant global de 249 643 euros.

Cette provision est complétée des cotisations sociales patronales qui seront à payer sur la valeur des actions qui seront remises aux salariés de DUO SERVICES au 30 juin 2026. Au 31 décembre 2025, cette provision de charges s'élève à 23 561 euros.

Le total de la provision pour charges relative aux attribution gratuite d'actions s'élève ainsi à 454 661 euros.

Une refacturation de ce coût aux filiales a en parallèle été provisionnée à la date de clôture sous la forme d'un produit à recevoir pour un montant calculé au 31 décembre 2025 de 366 460 euros.

II - Changements comptables

Changements comptables

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG.

Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

En particulier, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'application de ce nouveau plan comptable n'a pas d'impact significatif dans la présentation des comptes de la société qui nécessiterait une mention particulière.

III - Actif immobilisé

Actif immobilisé

Etat des immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Agencements des constructions : 9 ans

Mobilier : 3 à 7 ans

Matériel de bureau : 5 ans

Matériel de transport : 4 à 5 ans

Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Tableau des immobilisations - Cadre général

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	171 878	13 650	185 528	
BREVETS	171 878	13 650	185 528	
Immobilisations corporelles	193 036	1 300		194 336
AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	54 484			54 484
MATERIELS	1 452			1 452
VEHICULES	97 574			97 574
MATERIELS ET MOBILIER DE BUREAU	39 526	1 300		40 826
Immobilisations financières	31 420 128	1 115	150 000	31 271 243
PARTICIPATIONS	31 233 212			31 233 212
DEPOTS DE GARANTIE	186 916	1 115	150 000	38 031
Total	31 785 042	16 065	335 528	31 465 579

Tableau des amortissements - Cadre général

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	160 409	15 098		175 508
AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	46 352	1 546		47 898
MATERIELS	1 452			1 452
VEHICULES	76 062	11 174		87 237
MATERIELS ET MOBILIERS DE BUREAU	36 543	2 378		38 921
Immobilisations financières				
Total	160 409	15 098		175 508

IV - Filiales et participations

Titres de participation

Les filiales et participations sont présentées dans le tableau ci-après.

Il n'y a pas eu de nouvelle acquisition au cours de l'exercice.

Toutes les filiales font partie du périmètre d'intégration fiscale à l'exception de la filiale belge ADRIA TEC.

Toutes les filiales de la société sont consolidées par DUO SERVICES selon la méthode de l'intégration globale.

Les comptes consolidés de DUO SERVICES font l'objet d'états financiers et d'une annexe distincts des présents comptes sociaux.

Tableau des filiales et participations					
Filiales et participations	Informations financières				
	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus (4)		Prêts et avances consentis par la société (4) (5)
			Brute	Nette	
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)					
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)					
429329014 - RETOTUB - AVENUE DU 19 MARS 1962 18100 VIERZON	6 440 005	100,00	4 078 000	4 078 000	
424690931 - COFFRAGE TRADI PREFE EN ABREGE C.T.P. - 36 RUE BRUNEL 75017 PARIS	623 089	100,00	2 464 000	2 464 000	942 000
513850545 - CTP 91 - 36 RUE BRUNEL 75017 PARIS	212 803	100,00	247 000	247 000	
ADRIA TEC - 1, Avenue Zaman 1480 TUBIZE	8 350 473	99,50	5 322 000	5 322 000	
344660659 - L.V. TEC - 36 RUE BRUNEL 75017 PARIS	9 864 551	100,00	11 833 257	11 833 257	1 250 000
451339535 - A.G.H. - 17, Avenue du Coeur de l'Ouest 44390 PUCEUL	2 126 268	100,00	5 713 523	5 713 523	
822521829 - AGH Ile de France - 24, Avenue Graham Bell 77600 BUSSY SAINT GEORGES	741 946	100,00	1 558 236	1 558 236	
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1					
A. Total des filiales					
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)					
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)					
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					
Filiales et participations	Informations financières				
	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)	Observations
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)					
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)					
429329014 - RETOTUB - AVENUE DU 19 MARS 1962 18100 VIERZON		9 704 064	-408 414		
424690931 - COFFRAGE TRADI PREFE EN ABREGE C.T.P. - 36 RUE BRUNEL 75017 PARIS		9 260 458	348 913		
513850545 - CTP 91 - 36 RUE BRUNEL 75017 PARIS		1 374 926	-257 364		
ADRIA TEC - 1, Avenue Zaman 1480 TUBIZE		9 373 880	1 635 719	1 990 000	
344660659 - L.V. TEC - 36 RUE BRUNEL 75017 PARIS		31 273 967	1 052 219		
451339535 - A.G.H. - 17 Avenue du Coeur de l'Ouest 44390 PUCEUL		9 029 447	486 623	300 000	
822521829 - AGH Ile de France - 24, Avenue Graham Bell		7 509 010	162 744		
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1					
A. Total des filiales					
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)					
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)					
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

V - Dépréciations de l'actif circulant

Dépréciations

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

VI - Echéances des créances à la clôture

Tableau de l'état des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Echéance à moins 1 an	Echéance à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	4 151 898	4 151 898	0
Créances clients et comptes rattachés	1 046 766	1 046 766	0
Autres	3 105 132	3 105 132	0
Charges constatées d'avance	26 928	26 928	0
Total	4 178 825	4 178 825	0

VII - Précisions sur certains postes d'actif

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	26 928	0	0

VIII - Capitaux propres

Composition du capital social

Le capital est fixé à la somme de 23 210 000,00 euros. Il est divisé en 23 210,00 actions de 1000,00 euros de valeur nominale chacune.

IX - Actions propres

Immobilisations financières					
	À l'ouverture de l'exercice	Acquisition	Cession	Reclassement	À la clôture de l'exercice
Nombre d'actions propres					
Valeur brute					
Dépréciation					
Valeur nette					

Valeurs mobilières de placement					
	À l'ouverture de l'exercice	Acquisition	Cession	Reclassement	À la clôture de l'exercice
Nombre d'actions propres	42	95			137
Valeur brute	96 027	124 640			220 667
Dépréciation					
Valeur nette					

X - Provisions et passifs éventuels

Tableau des provisions					
Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Provisions pour charges	27 776	454 661	2 308		480 129
Pensions et obligations similaires	27 776		2 308		25 468
Provision pour charges d'attribution gratuite d'actions		454 661			454 661
Total	27 776	454 661	2 308		480 129

XI - Tableau état des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	2 400 000	800 000	1 600 000	
Empr. et det. auprès des établis. crédit à + de 1 an à l'orig.	2 400 000	800 000	1 600 000	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	67 337	67 337		
Fournisseurs et comptes rattachés	67 337	67 337		
Autres dettes	6 300 462	6 300 462		
Personnel et comptes rattachés	92 540	92 540		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	95 346	95 346		
État et autres collec. pub. - T.V.A.	190 228	190 228		
État et autres collec. pub. - Autres impôts, taxes et ass.	10 281	10 281		
Groupe et associés	5 912 067	5 912 067		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	8 767 799	7 167 799	1 600 000	

XII - Engagements hors bilan donnés et reçus

XIII - Informations relatives à l'effectif

Effectif

Effectif moyen

L'effectif moyen de l'entreprise durant l'exercice est de 7 salariés.

Tableau de répartition des effectifs par catégorie

Catégories	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1
Cadres et ingénieurs	6
Total	7

ADD EQUATION

DUO SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de € 23 210 000

36, rue Brunel - 75017 PARIS

-:-:-:-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

-:-:-:-:-

ADD EQUATION

DUO SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de € 23 210 000

~*~*~*~

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

~*~*~*~

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS **DUO SERVICES**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaires aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des Articles L 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour la présentation d'ensemble des comptes sociaux de la Société et, en particulier, sur les incidences pour la Société du plan d'attribution d'actions gratuites.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Les informations du rapport de gestion relatives aux délais de paiement mentionnées à l'Article D 441-4 du Code de commerce n'appellent pas d'observation de notre part.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Une description des responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

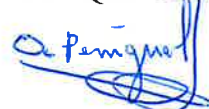
RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 20 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

ADD EQUATION



Représentée par Olivier PENIGUEL

SAS DUO SERVICES

-:-:-:-

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
(Résumé des comptes annuels)EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

-:-:-:-

Les capitaux propres hors amortissements dérogatoires à la clôture de l'exercice précédent, avant affectation du résultat, s'élevaient à € 31 278 615,68

Le bénéfice de l'exercice s'élève clos le 31 décembre 2024, soit € 3 398 305,56, a été affecté conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 3 juin 2025, comme suit :

- Réserve légale	€	340 000,00	340 000,00
- Report à nouveau		1 979 105,56	1 979 105,56
- Autres réserves		500 000,00	500 000,00
- Dividendes		<u>579 200,00</u>	
	€	<u>3 398 305,56</u>	<u> </u>
		Sous-total	€ 34 097 721,24

Par décision en date du 12 novembre 2025, les associés ont décidé une distribution de dividendes d'un montant de (461 460,00)

conduisant à des capitaux propres, avant résultat de l'exercice au 31 décembre 2025, de € 33 636 261,24

Le bénéfice de l'exercice s'élève à € 2 723 435,61, conduisant à des capitaux propres, hors amortissements dérogatoires, de € 36 359 696,85

SAS DUO SERVICES

-:-:-:-

**ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

-:-:-:-

**RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

**RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES
COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'Article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

DUO SERVICES
Société par actions simplifiée au capital de 23.210.000 €
36, Rue Brunel – 75017 PARIS
RCS PARIS 529 062 671

**EXTRAIT
PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 JUIN 2026**

(...)

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 2.723.435 € et portent le bénéfice distribuable à :

➤	Report à nouveau créditeur de l'exercice antérieur :	6 354 403 €
➤	Bénéfice de l'exercice :	<u>2 723 435 €</u>
➤	Bénéfice distribuable de :	9 077 838 €

Décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

➤	Au titre de la réserve légale :	150.000 €
➤	Au titre des dividendes :	341.760 €
➤	Au titre des « autres réserves » :	6.000.000 €
➤	Au titre du « report à nouveau » :	2.586.078 €

A l'issue de cette affectation, le compte « autres réserves » sera créditeur de 9.074.340 €, le compte « report à nouveau » sera créditeur de 2.586.078 € et les capitaux propres de la société s'élèveront à 36.020.786 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents :

- 2022, distribution de dividendes à hauteur de 917.200 € (soit 40 € par action) ;
- 2023, aucun dividende n'a été mis en distribution ;
- 2024, distribution de dividendes à hauteur de 579.200 € (soit 25 € par action) et distribution de réserves à hauteur de 461.460 € (soit 20 € par action).

L'Assemblée Générale donne acte de cette déclaration au Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

(...)

Certifié conforme à l'original.

Fait à Paris, le 2 juin 2026.

Fk/loch.